

Procès-verbal de synthèse des observations du public

dressé le 30 octobre 2023 par monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA commissaire enquêteur.

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance de cinq permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant sur le territoire des communes de ROSOY et d'ETIGNY, sollicitée par la SAS BORALEX PLAINE DE NANGE.

Références :

-Décision n° E23000062 21 en date du 30 juin 2023 du président du tribunal administratif de Dijon désignant monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

-Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2023-353 du 07 août 2023 du Préfet de l'Yonne portant ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de cinq permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant sur le territoire des communes de ROSOY et d'ETIGNY, sollicitée par la SAS BORALEX PLAINE DE NANGE.

Pièces jointes :

Photocopie des deux registres d'enquête publique déposés en mairie de Rosoy et Étigny.
Observations par mail 5, courrier physique 1, observation verbale 1 soit au total 07 contributions.

oo-O-oo

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement le présent procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique citée en objet a été établi par le commissaire enquêteur et remis à madame Jeanne DUPAS représentante du porteur de projet.

Madame Jeanne DUPAS, qui a pris possession dudit procès-verbal au nom de la SA BORALEX le 08 novembre 2023 en préfecture de l'Yonne dispose d'un délai de quinze jours à compter de cette date pour produire ses observations éventuelles.

oo-O-oo

Déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée durant 32 jours consécutifs du lundi 25/9/2023 à 14h00 au jeudi 26/10/2023 à 17h00 inclus, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral l'organisant.

J'ai tenu 04 permanences fixées à des jours et à des horaires susceptibles de permettre la participation de la plus grande partie de la population (Article R123-10 du code de l'environnement).

En mairie de Rosoy : (siège de l'enquête)

-lundi 25/9/2023 de 14h00 à 17h00

-jeudi 26/10/2023 de 14h00 à 17h00

En mairie d'Étigny :

-mardi 10/10/2023 de 09h00 à 12h00

-mercredi 18/10/2023 de 09h00 à 12h00

L'enquête s'est déroulée sans le moindre incident.

Au total **05** personnes ont été reçues au cours des **04** permanences.

Aucune mention n'a été portée aux registres d'enquête.

01 courrier physique m'a été directement remis lors de la permanence du 26 octobre 2023 en mairie de Rosoy par le délégué départemental de la Ligue de Protection des Oiseaux.

06 contributions ont été adressées par mail sur le site préfectoral pref-photovoltaique-rosoyetigny@yonne.gouv.fr

02 personnes ont formulé des observations orales au cours des permanences.

Observations verbales du public lors des permanences

Lors de la permanence du 25 septembre à Rosoy monsieur Christian VIERS demeurant 2bis chemin des Violettes à Rosoy explique verbalement que sa maison domine le site du projet et il craint un impact de reflets solaires sur les panneaux, ce qui peut générer une dépréciation de son bien immobilier.

Il demande si un revêtement anti-reflets des panneaux est possible et prévu.

À noter que cette observation verbale a été totalement reprise par monsieur Viers sous forme de mail adressé sur la messagerie dédiée en préfecture de l'Yonne (contribution n° 1 jointe au présent PV). Elle ne figure donc pas ici sous forme de contribution.

Lors de la permanence du 26 octobre 2023 à Rosoy monsieur Xavier Bouquet vice-président de la Ligue de Protections des Oiseaux (LPO) de Bourgogne-Franche-Comté, Délégué général au conseil territorial LPO de l'Yonne est venu me remettre un document de 5 pages (contribution n°6 au jointe présent PV) et s'est livré en sus à des observations verbales (contribution n°7 jointe au présent PV)

Observations déposées sur l'adresse mail dédiée

Contribution n° 1 – mail de monsieur Viers posant le problème évoqué verbalement lors de la permanence du 25 septembre à Rosoy.

Contribution n° 2 – mail de la société Colas France apportant un soutien au projet.

Contribution n° 3 – mail de monsieur Didier Bergeron au sujet des clôtures du périmètre du projet.

Contribution n° 4 – mail de l'association Le chant des rivières apportant son soutien au projet.

Contribution n° 5 – mail de l'ADENY (Association de Défense de l'Environnement du Nord de l'Yonne) qui s'oppose au projet.

Courrier physique remis au commissaire enquêteur

Contribution n° 6 – courrier remis directement au commissaire enquêteur lors de la permanence du 26 octobre 2023 pour s'opposer au projet.

Les observations déposées étant limitées à 07 contributions je n'ai pas jugé utile de les traiter sous forme thématique.

Je vous propose donc d'y répondre point par point, notamment s'agissant des courriers de la LPO et de l'ADENY

Je vous demande de me faire connaître vos remarques, observations et suggestions dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal.

Votre mémoire en réponse devra me parvenir sous forme électronique mais également en deux exemplaires physiques faisant nettement apparaître la date de rédaction, la qualité et la signature de l'auteur.

Je précise pour une bonne et transparente information du lecteur du présent document que la remise de ce procès-verbal de synthèse, prévue pour se faire en mairie de Rosoy, s'est effectuée en préfecture de l'Yonne (lieu neutre par excellence) à la demande du porteur de projet tenu par différentes obligations rendant difficile son déplacement à Rosoy ; ce que j'ai accepté.

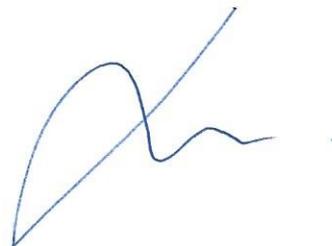
Gérard FARRÉ-SÉGARRA
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Farré-Ségarra', written over a horizontal line.

Remise du présent procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage représenté par madame Jeanne DUPAS

Je soussigné Jeanne DUPAS reconnait avoir reçu le présent procès-verbal de synthèse le 08 novembre 2023 de monsieur Gérard Farré-Ségarra commissaire enquêteur, qui me l'a commenté et explicité, et avoir été informée par lui qu'à compter de cette date je dispose d'un délai de quinze jours pour produire mes observations éventuelles.

Auxerre le 08 novembre 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jeanne Dupas', written over a horizontal line.